

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2019

COMPTE RENDU

Le 21 janvier 2019 à 20 heures, le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Rodolphe THOMAS, Maire, à la suite de la convocation qu'il a adressée le 11 janvier 2019.

PRESENTS :

Rodolphe THOMAS, Laurent MATA, Baya MOKHTARI, Siméoni NOUSSITHE KOUETA, Ghislaine RIBALTA, Mohamed HABIB, Claire GARNIER, Philippe LAFORGE, Caroline BOISSET, Jean Paul LATHIERE, Sengded CHANTHAPANYA, Gérard THOUMINE, Liliane DUVIEU, Nadège SIMON, Karine BACHELEY, Najat MASDAN, Nadia AIT TAYEB, Salima REGAIA, Sylviane LEPOITTEVIN, Guy DUFOUR, El Houcine OUARRAOU, Onder AYDIN, Patrick MAROLE, Marcel AUDE, Priska GUILLOT, Thierry LEGOUIX, Corinne OCCANSEY, Joël LE TENSORER, Laurence TOUROULT formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs de : Claudie RIGOT à Caroline BOISSET
Léa CHATEL à Laurent MATA
Dramane KY à Claire GARNIER
Brice KAHO à Jean Paul LATHIERE
Vincent LOUVET à Corinne OCCANSEY

SECRETARE DE SEANCE : Priska GUILLOT

Un débat s'est tenu entre les élus de la majorité et les élus de l'opposition concernant le Grand débat national.

Une minute de silence a été observée par les membres du Conseil Municipal, en mémoire des victimes de l'attentat de Strasbourg du 11 décembre 2018, et en mémoire de M. Robert LAMBERT, qui a présidé l'Amicale des Anciens Combattants d'Hérouville Saint-Clair pendant plusieurs années.

La séance est ouverte à 20h45.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE du Rapport d'Orientations Budgétaires 2019

Acomptes sur subventions

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- APPROUVE, selon les votes suivants, cette pratique en 2019, en versant aux associations concernées, telles que listées dans le tableau annexe, un acompte qui leur sera crédité en janvier 2019. Cet acompte est égal à 30% de la subvention 2018 et sera à valoir sur la subvention attribuée en 2019

Acomptes sur subventions 2019 aux associations et au centre communal d'action sociale de la Ville

ASSOCIATIONS ET AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE	SUBVENTION 2018(hors subventions exceptionnelles)	ACOMPTE 2019
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE		
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE	2 008 000	602 400
ASSOCIATIONS		
HEROUVILLE CAEN CANOE KAYAK	24 000	7 200
COMEDIE DE CAEN / CDN de Normandie	440 000	132 000
ANIMATION QUARTIER JEUNES	180 500	54 150
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE MJC-MPT	55 000	16 500
LARU	25 050	7 515
SAISON MUSICALE HEROUVILLAISE /SMH	110 000	33 000
A D M H	150 000	45 000
A D M H FESTIVAL BEAUREGARD	65 000	19 500
HEROUVILLE BASKET	39 000	11 700
VOLLEY CLUB D'HEROUVILLE	28 000	8 400
SCH ATHLETISME	25 000	7 500
ELSH	40 000	12 000
SCH FOOTBALL	68 000	20 400
LES ARTISTOCHATS	6 500	1 950
CLUB DES MARSOUINS	26 000	7 800
RUGBY CLUB HEROUVILLAIS	29 000	8 700
JUDO CLUB	9 000	2 700
CERCLE D'ESCRIME "LA RAPIERE"	7 500	2 250
ARTEFACT PROD	14 000	4 200
S3A	42 000	12 600
TOTAL	3 391 550	1 017 465

Budget principal - Décision modificative n° 2018-07

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ ADOPTE le projet de décision modificative du budget principal présenté dans les tableaux ci-dessus, qui se résume ainsi par chapitre :

Fonctionnement

Dépenses	Chapitre 920	- 20 000.00 €
	Chapitre 923	15 000.00 €
	Chapitre 928	5 000.00 €
	Total	00.00 €

Budget Opérations Economiques – Admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE d'admettre en non-valeur ces titres après vérification des services municipaux.

Transformation d'un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet 85 % en un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de transformer le poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps non complet 85 % en un poste de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs à temps complet.

Conservatoire de musique – Adhésion au dispositif Atouts Normandie pour les usagers du Conservatoire

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Sylviane LEPOITTEVIN, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à adhérer par convention au dispositif Atouts Normandie pour les usagers du Conservatoire et à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Convention d'études préalables avec l'EPF Normandie en vue du traitement de la friche « Groupe Scolaire et Gymnase La Varende »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec l'EPF Normandie et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Signature d'une convention avec l'EPF Normandie relative à l'étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique pour l'aménagement du site « Briard »

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Mme Ghislaine RIBALTA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de solliciter l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour faire procéder à une étude de pré-faisabilité urbaine, technique et économique pour l'aménagement du site « Briard » composé des parcelles cadastrées en section CA numéros 157, 191, 192, 193 et 194,
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents et conventions relatifs à l'objet ci-dessus.

320 Le Val – Vente par la ville à la SCI AVOK BEAUFILS-LEMONNIER des lots 6 et 75 de la copropriété

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Laurent MATA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- ❑ DECIDE de rapporter la délibération en date du 26 mars 2018 autorisant la vente du lot 75 d'une surface de 103,84 m² et du lot 6 constituant une place de stationnement issus de la copropriété située au 320 Le Val au profit de Madame BEAUFILS Christelle au prix de 80 000 € HT.
- ❑ DECIDE de la vente du lot 75 d'une surface de 103,84 m² et du lot 6 constituant une place de stationnement issus de la copropriété située au 320 Le Val cadastrée section DD n°18 pour une contenance totale de 3 277 m², au profit de la SCI AVOK BEAUFILS-LEMONNIER au prix de 80 000 € HT. Les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.
- ❑ AUTORISE Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique de vente; étant précisé qu'il faudra respecter dans ledit compromis toutes conditions suspensives jugées utiles dans l'intérêt de la ville.
- ❑ DECIDE de confier les rédactions du compromis de vente et de l'acte authentique à intervenir, à l'Etude de Maître Olivia STEVENOT-DESPREZ, 8 place de l'Horloge, 14200 HEROUVILLE SAINT-CLAIR.

Implantation d'un site de compostage de bio-déchets alimentaires à destination des habitants

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Sengded CHANTHAPANYA, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention multi-partie entre la Communauté Urbaine Caen la Mer, le SYVEDAC, la ville de Caen, la ville d'Hérouville Saint-Clair, la SCOP TOUTENVELO, l'association CIVILAB et l'association l'Arbre Vert (CPIE) et tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Compte rendu des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de M. Rodolphe THOMAS :

- PREND ACTE des décisions prises par le Maire sur délégation du Conseil Municipal

La séance est levée à 22h.

Le Maire,

Rodolphe THOMAS